DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260205-20260203-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 5 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 8

H. Rault, P. Souchu, T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, J. Brézel, V. Elshout, A. Coudray,

Etaient absents : 4

M. Gazengel, S. Battais, S. Servais, C. Duchêne,

Etaient excusés : 2

S. Servais, C. Duchêne,

Madame Chevalier a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 30 janvier 2026

Date d'affichage : 30 janvier 2026

****

Délibération 2026-02-03

Objet : Utilisation ancienne cantine par les associations

Monsieur le Maire fait donne lecture d'un courrier de l'ASCT qui demande à disposer des locaux de l'ancienne cantine pour organiser un repas à emporter.
L'association demande à bénéficier des conditions de réservations identiques à celles de la salle des fêtes, à savoir la gratuité.
Le conseil municipal débat sur le sujet.
Les élus, à l'unanimité, décident de la gratuité de la première utilisation à toutes les associations de Chauvigné.
Le tarif pour les locations suivantes est fixé à 100 €.
Un contrat sera rédigé à la réservation.
Les élus débattent sur le tarif d'utilisation en semaine.
A l'unanimité, les membres du conseil municipal fixe le tarif d'utilisation de la cuisine seule de l'ancienne cantine à 50 €/jour en semaine.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE